

Paris,
le mercredi 3 janvier 2018

Émetteur : Institut 4.10 : Cédric Huygebaert - 03 20 74 75 44 - chuygebaert@institutquatredix.fr
Ucanss : Driss Alem - formation@ucanss.fr

Objet : Déploiement 2018 du dispositif de professionnalisation des « acheteurs » des organismes de Sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10 et en collaboration avec les Caisses Nationales, poursuit le déploiement de son parcours de formation intitulé « professionnalisation des acheteurs ».

I - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Ce dispositif de se caractérise par :

- Un parcours adaptable aux profils variés des titulaires des emplois concernés.
- Une architecture modulaire.
- Des animateurs experts dans le domaine des achats.
- Des modalités pédagogiques variées : exposés illustrés d'exemples concrets, accompagnés de discussions-débats et de mises en situations professionnelles.
- Des échanges interbranches qui contribuent à l'affirmation d'une culture métier commune.

Il s'articule autour de trois axes. A chaque axe correspond un ou plusieurs modules.

1. Un module facilitant la prise de poste : Il permet aux agents nouvellement nommés dans un service « Achat » de connaître les fondamentaux du métier dans l'environnement de la Sécurité sociale. Ce module se déroule à distance et sera disponible en février 2018
2. Six modules favorisant la maîtrise du poste : ils permettent aux stagiaires de développer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire relationnel requis pour la tenue du poste :
 - Les fondamentaux de la fonction Achat,
 - L'analyse des besoins,
 - La transcription du besoin dans les documents de consultation,
 - Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse,
 - La négociation,

- L'analyse et l'évaluation de la performance des fournisseurs.



3. Cinq modules visant le perfectionnement des compétences des Acheteurs expérimentés. Ces modules accompagnent l'adaptation des compétences aux évolutions de l'emploi :
- La politique et la stratégie des achats,
 - L'analyse économique des coûts,
 - Le pilotage de la performance Achat,
 - Les marchés publics d'achats informatiques de l'analyse du besoin au cahier des charges,
 - La gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

II. - OBJECTIFS ET PUBLIC

Ce dispositif de formation a pour objectif de :

- Favoriser l'acquisition de nouvelles pratiques professionnelles répondant aux enjeux de l'Institution et, d'autre part, le développement des compétences des agents dans le domaine de l'achat ;
- Renforcer ou de développer leurs compétences sur des nouvelles missions : conseil auprès des Directions et des responsables, pilotage de projet d'achat, développement d'une gestion efficiente des achats, intégration des nouveaux outils technologiques.

Il concerne les agents dont l'emploi correspond au métier de gestionnaire des moyens matériels tel qu'identifié dans le Répertoire des Métiers institutionnel :

- Acheteurs,
- Technicien d'ordonnancement,
- Technicien /agent des services généraux,
- Chargé des achats/des services généraux,
- Assistant acheteur,
- Gestionnaire contrats et marchés.

III - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé comme suit (prix session/personne) :

Maîtrise de poste		Perfectionnement	
Les fondamentaux de la fonction Achats	726 €	Politique d'achats et stratégie d'achats	726 €
L'analyse des besoins	726 €	L'analyse économique des coûts	726 €
La transcription du besoin dans les documents de consultation	726 €	Le pilotage de la performance achat	726 €
Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse	726 €	Les marchés publics d'informatique : de l'analyse du besoin au cahier des charges	1 000 €
La négociation	1 000 €	La gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)	410 €
Analyser et évaluer la performance des fournisseurs	410 €		

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

Pour 2018, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50 % par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.



2018 : Modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent sur le site de l'Ucanss à l'adresse suivante :

http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html

VI - CALENDRIER ET INSCRIPTION

Le coût pédagogique de la formation est fixé à :

PROFESSIONNALISATION DES ACHETEURS - calendrier du 1er semestre 2018		
Formations	Dates	Lieu
L'analyse des besoins	29-30 janvier 2018	Tous les stages se passent à Paris Espace Vinci 25, rue des Jeûneurs 75002 Paris
La transcription du besoin	8-9 février 2018	
Choisir l'offre éco. la plus avantageuses	28-29 mars 2018	
La négociation	12-13-14 mars 2018 Paris	
Analyser et évaluer la performance des fournisseurs	3 avril 2018	
Politique d'achats et stratégie d'achats	26-27 mars 2018	
L'analyse économique des coûts	14-15 mai 2018	
Le pilotage de la performance achats	14-15 juin 2018	
La GBCP	2 février 2018	
Les marchés publics d'informatique	28-29-30 mai 2018	

Le calendrier du 2ème semestre vous sera communiqué début juin 2018

Retrouvez ces dates ainsi que les modalités d'inscription sur le catalogue de l'Institut 4.10 en cliquant sur le lien suivant :

https://institutquatredix.fr/catalogue/co/53_Achats_et_marches_publics.html

Pour toute information complémentaire

je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées ci-dessous :

- Institut 4.10 : Cédric Huygebaert - 03 20 74 75 44 - huygebaert@institutquatredix.fr
- Ucanss : Driss Alem - formation@ucanss.fr

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.

LP.

Gaudérique Barrière
Directeur délégué

